

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

---

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE228

présenté par

M. Wauquiez, M. Cinieri, M. Saddier, M. Tardy, M. Gaymard, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Dion,  
M. Vannson, Mme Dalloz, M. de Rocca Serra, M. Marcangeli, M. Ginesy, M. Francina, M. Abad,  
Mme Duby-Muller et M. Folliot

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« représentants »

insérer les mots :

« du Parlement, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de calquer la composition du comité de massif sur la composition du Conseil national de la montagne prévue à l'article 6 de la loi relative au développement et à la protection de la montagne.